



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE  
ET DE THEATRE DE HAUTE-SAONE**

SEANCE DU 28 MARS 2022

Vu l'article Date de la convocation : 21 mars 2022  
Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 28 mars, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

**Etaient présents :**

Emmanuel ARNOULD, Jacqueline COQUARD, Patricia FASSETNET, Martine GAUTHERON, Claudie GAUTHIER, Laurence HERTZ-NINNOLI, Rachida LAOUFI-SABER, Dominique PERILLOUX, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Michel TOURNIER,

**Assistaient à la séance en visio :**

Isabelle ARNOULD, Martine BAVARD, Dominique DIDIER, Maryline MANTION, Christiane OUDOT, Fanny THIEBAUT,

**Etaient excusés :**

Vincent BALLOT, Corinne BONNARD, Isabelle BOUCLANS, Marie-Claire FAIVRE, Sophie LARUE BOLIS, Hervé PULICANI, Bertrand REZARD, Didier PIERRE, Sylvie MANIERE

**DELIBERATION 2022-15 : Délibération COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

La Présidente confie la Présidence à Mme Patricia FASSETNET pour le vote du compte administratif.

Après avoir entendu l'exposé relatif au compte administratif 2021 de l'Ecole Départementale de Musique et de Théâtre, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2021.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le .....

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.